Nations Unies S/PV.7223



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juillet 2014
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7223e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 23 juillet 2014, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 23 juillet 2014, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7223e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
>
> En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a invité Mme Lisa Buttenheim, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, à participer à la séance.
>
> Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé de Mme Buttenheim par visioconférence depuis Nicosie. »

14-58159 (F) 230714 230714



